



Assemblée générale

Distr. générale
28 septembre 2015
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trentième session

Points 2 et 10 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Assistance technique et renforcement des capacités

Situation des droits de l'homme et activités du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Rectificatif

1. Paragraphe 23

Remplacer le texte existant par :

23. Le 8 juillet 2014, le Président Kabila a nommé une conseillère personnelle sur la violence sexuelle et le recrutement et l'utilisation d'enfants, Jeanine Mabunda, pour accélérer l'action nationale à ce sujet et engager le dialogue avec la communauté internationale. M^{me} Mabunda a entrepris des missions sur le terrain dans tout le pays. Elle a assisté à des audiences foraines organisées avec l'appui du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme à Kasangulu (Bas-Congo) et à Kiwanja (Nord-Kivu). Les victimes ont appelé son attention sur les problèmes rencontrés pour saisir la justice et ont demandé des mesures pour faciliter le processus. En novembre 2014, M^{me} Mabunda a mis en place une ligne téléphonique gratuite pour que les victimes, les témoins et les familles puissent dénoncer les violences sexuelles et demander une aide. Au moment de la rédaction du présent rapport, la ligne gratuite avait reçu 432 appels, et 50 000 SMS de sensibilisation avaient été envoyés à la population.

2. Paragraphe 65

Remplacer le texte existant par :

65. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme collabore étroitement avec le Gouvernement et la société civile pour promouvoir l'application des recommandations adressées à la République démocratique du Congo le 29 avril 2014 dans le cadre de l'Examen périodique universel, et figurant dans le rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel concernant la République



démocratique du Congo adopté en mai 2014 (A/HRC/27/5). Les 23 et 24 décembre 2014, le Ministre de la justice et des droits de l'homme a rencontré diverses parties prenantes pour adopter un plan de mise en œuvre concernant ces recommandations. Le Premier Ministre doit présenter ce plan à tous les ministères concernés afin d'engager la mise en œuvre.
